

biffée du casier judiciaire. Toi jeune homme que la promiscuité immorale de la prison, et la tache d'une première condamnation auraient perdu à jamais, pourra faire un bon citoyen et épargner bien des larmes à sa famille. Nous sommes porté à croire que cette loi produira d'excellents résultats sans présenter d'inconvénients, et pourrait se généraliser partout.

Arrestation et mise à mort de Mgr Darboy

(Suite)

Monseigneur écrivit à M. Thiers une lettre datée du 8 avril, et l'abbé Deguerry une aux membres du gouvernement datée du 7 avril, pour leur recommander l'humanité. Il fut décidé que M. Bertaux, curé de Montmartre, porterait ces deux lettres. L'abbé Bertaux signait en même temps l'engagement de revenir dans un délai de trois jours. La mission d'ailleurs n'offrait aucun péril. Il n'avait qu'à remettre ces lettres et à rapporter une réponse. Ce n'était pas un négociateur ayant une cause à plaider, c'était un exprès. Parti le jeudi, 13 avril, à six heures du matin, il accomplit heureusement sa mission, vit M. Thiers, M. Grévy et rentra le lendemain 14, à neuf heures du matin, rapportant à Mgr Darboy une lettre de M. Thiers, où celui-ci exprimait à l'archevêque l'étonnement que lui avait causé sa lettre. Il l'assurait que jamais les lois de l'humanité n'avaient été foulées aux pieds par l'armée française. Cette lettre paraît écrite sous une impression de mauvaise humeur mal déguisée.

Or, vingt-quatre heures avant que M. Bertaux n'arrivât à Versailles c'est-à-dire le 12 avril, M. Lagarde y était arrivé de son côté, chargé, lui aussi, d'une mission des plus délicates et que celle de M. Bertaux rendait sinon impossible, du moins très difficile. M. Lagarde, en effet, était chargé d'une négociation. Il venait plaider la cause de l'archevêque devant des juges indisposés et mécontents. Les deux lettres de Mgr Darboy et de l'abbé Deguerry avaient produit une impression fâcheuse sur M. Thiers. Et ce fut précisément le 14 avril, jour où M. Thiers répondait à Mgr Darboy la lettre aigre-douce que rapportait M. Bertaux, que le Conseil des ministres et une commission de quinze députés nommée à cet effet, rendaient leur verdict dans l'affaire dont M. Lagarde s'était fait le négociateur.

Un nommé Flotte, ami passionné de Blanqui, avait imaginé de faire rendre à celui-ci sa liberté, en proposant à M. Thiers d'obtenir l'élargissement de l'archevêque. Il s'en ouvrit à Raoul Rigault,